



Perte de caret grise

Par Visiteur

Bonjour, je vous contacte car depuis peu ma voiture est tomber en panne, j'ai donc décider de bénéficier de la prime à la casse en achetant une voiture neuve.

Malheureusement j'ai perdu ma carte grise, et re-fair une carte grise prendrait trop de temp, et sans voiture je ne peux continuer mes études. Est ce qu'il y a un autre moyen de preuve pour montrer que le véhicule m'appartient bien, ou une photocopie suffirait si la voiture est après amener à la casse ?

merci de votre réponse, cordialement

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Malheureusement, vous ne pouvez pas bénéficier de la prime à la casse si vous n'avez pas carte grise. En effet, la destruction du véhicule implique la nécessité de rayer la carte grise et de découper un coin de cette carte. C'est cette manipulation qui permettra de prouver le bon transfert de la voiture pour destruction.

Autrement dit, pas de carte grise, pas de transfert, pas de prime à la casse.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre réponse, si j'ai bien compris le seul moyen est de re-fair une carte grise, mais combien de temp prendrait cette opération, et a qu'elle cout ?

cordialement

Par Visiteur

Cher monsieur,

Vous devez vous rendre en prefecture afin de déclarer la perte de votre carte grise et d'en demander un duplicata. La procédure est très rapide: Cela peut être immédiat ou bien durer une semaine. Le coût s'élève à 6,50 euros plus une petite taxe variable en fonction du département.

Très cordialement.